

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BIBLIOTHECAIRE-DOCUMENTALISTE :
ACTIVITES D'INTEGRATION ET DE RECHERCHE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : INFORMATION ET COMMUNICATION

CODE : 77 11 47 U35 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 711

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2025,
sur avis conforme du Conseil général**

BIBLIOTHECAIRE-DOCUMENTALISTE : ACTIVITES D'INTEGRATION ET DE RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
--

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de s'initier à un processus de recherche appliquée au métier de bibliothécaire-documentaliste et d'explorer des pratiques professionnelles visant à répondre à la question de recherche.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*face à des supports multimédia diversifiés (DVD, livres numériques, podcasts...),
avalisés par le(s) chargé(s) de cours,
en tenant compte d'une demande spécifique pour un public cible,*

- ♦ d'identifier et d'analyser des documents sur des supports de différente nature ;
 - ♦ de sélectionner au moins cinq documents pertinents ;
- dans le respect des normes en vigueur,*
- ♦ de rédiger les notices catalographiques des documents retenus;
 - ♦ de les indexer.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Bibliothécaire : formation technique - niveau 2 », code 77 11 39 U35 D1, classée dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*en s'exprimant oralement et par écrit, de manière claire et structurée,
à partir d'une situation professionnelle relevant du bibliothécaire-documentaliste,*

- ◆ de formuler une question de recherche sur base de ses propres observations en situation professionnelle ;
- ◆ de recueillir et de traiter des données relatives à cette question ;
- ◆ de recueillir des informations sur les pratiques professionnelles relatives à la question de recherche ;
- ◆ de présenter une synthèse de cette recherche et des propositions pratiques argumentées applicables à la profession.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles (en ce compris la rédaction des références bibliographiques),
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions.
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Recherche appliquée

sur la base d'une situation professionnelle,

en exploitant les outils numériques adaptés,

- ◆ de choisir et de décrire une problématique liée à la pratique professionnelle du bibliothécaire-documentaliste ;
- ◆ d'élaborer un plan de recherche appliqué au bibliothécaire-documentaliste qui tienne compte du contexte professionnel comprenant :
 - le positionnement des acteurs,
 - l'analyse des biais de recherche,
 - la conception critique d'outils de recueil de données adaptés et leur évaluation,
- ◆ de présenter une hypothèse de recherche établissant une relation de causalité ;

- ◆ de mettre en œuvre un processus de recherche documentaire spécifique à l'hypothèse choisie ;
- ◆ d'élaborer les outils de recueil de données ;
- ◆ de choisir et de justifier les modes de traitement des données et leur présentation ;
- ◆ de recueillir des données et de les traiter de façon conforme aux conventions scientifiques et d'en préciser les limites (dont enquêtes et sondages) ;
- ◆ de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse de recherche et de rédiger de manière rigoureuse les conclusions de la recherche sur la base des données recueillies ;
- ◆ de critiquer les démarches adoptées en en soulignant les limites et les éventuels prolongements;
- ◆ de présenter ces résultats et d'en dégager des propositions pratiques argumentées applicables à la profession ;
- ◆ de rédiger les références bibliographiques selon la norme en vigueur.

4.2. Séminaires et activités de recherche

sur base du projet de recherche de l'étudiant

- ◆ d'identifier les enjeux professionnels du bibliothécaire-documentaliste au sein des différentes structures dans lesquelles il peut être actif professionnellement ;
- ◆ d'élaborer une vision claire des missions et des limites des structures au sein desquelles il professe ;
- ◆ de rencontrer/contacter des professionnels et de recueillir des informations sur les pratiques relatives à la question de recherche.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Recherche appliquée	CT	B	28
Séminaires et activités de recherche	CT	B	28
7.2. Part d'autonomie		P	14
Total des périodes			70
Nombre d'ECTS			5